



REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mercredi 9 avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf avril à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle du conseil de la Mairie de Briatexte, sous la présidence de Monsieur Alain GLADE, Maire de Briatexte.

Date de la convocation	Date d'affichage	Nombre de membres en exercice	Quorum	Nombre de membres présents	Nombres de suffrages exprimés
04/04/2025	04/04/2025	19	10	13	16

Membres	Présent	Absent	Donne pouvoir à	
Mr GLADE Alain	X		1	
Mr ANGOSTO Richard	X			
Mme GROSJEAN-BALARD Carole	X			
Mr PONTIER Michel	X			
Mme MONMAYRAN Michèle		X	Mme CLARAZ-ANGOSTO Martine	
Mr SAVIGNOL Hugues	X			
Mme LLORDEN Anne-Marie	X			
Mme CLARAZ-ANGOSTO Martine	X			
M. PELIZZON Philippe	X			
Mr PELLIZZARI Gérard	X			
Mme LAGATTU Laetitia		X	M. PELIZZON Philippe	
Mme HAAS Valérie		X		
Mr FARGES Cédric		X	Mr ANGOSTO Richard	
Mme MARTINEZ Sonia	X			
Mr SOUBAYE Nicolas		X		
Mme MALARTRE Eloïse	X			
Mme GHILACI Marion	X			
Mr SIRET Gérard		X		
Mme MARTINEZ Francine	X			
Secrétaire de séance	Mme GROSJEAN-BALARD Carole			

Délibération n°202	5-04-09-03	
Résultat du vote	16 pour	

Envoyé en préfecture le 10/04/2025

Reçu en préfecture le 10/04/2025

Publié le 10/04/2025

ID: 081-218100394-20250409-D2025_04_09_03-DE

Objet: Vote des taux d'imposition

Dans le cadre de la préparation du budget primitif pour 2025, il est proposé au conseil de se prononcer sur le maintien des taxes foncières et taxe d'habitation sur leur niveau 2024.

Le conseil municipal après en avoir délibéré :

- ✓ **ADOPTE** pour l'année 2025 les taux de fiscalité directe suivant :
 - Taxe foncière sur les propriétés bâties : 36.99 %.
 - Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 62.90 %.
 - Taxe d'habitation des résidences secondaires et autres : 8.40 %.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus Pour extrait conforme,

Le Maire.

Le secrétaire de séance